

PARIS, le 6 août 2003 - N°298/D130

Formation ENVIRONNEMENT

Réunion du 20 juin 2003

Compte rendu de l'examen des orientations à moyen terme 2004-2008
et des avant-projets de programmes statistiques pour 2004

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SEANCE

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un programme statistique à la formation Environnement réunie le 20 juin 2003.

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IFEN)

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME)
- Département Observatoire des déchets et planification

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION ENVIRONNEMENT
- 20 juin 2003 -

Président : . Michel COTTEN, Trésorier payeur général de Basse-Normandie

Rapporteurs : . Bernard NANOT, Chef du département Statistiques et banques de données de l'IFEN
. José REY, Chef du SCEES, ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, Bruno TREGOUET, Directeur de l'IFEN

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction (M. COTTEN)

I - Moyen terme 1999-2003

- Présentation du bilan (M. DETAPE)
- Suivi des avis du moyen terme 1999-2003 (M. NANOT- M. REY - M. TREGOUET)
- Débat

II - Moyen terme 2004-2008

- Synthèse des Rencontres « Moyen terme » (M. DETAPE)
- Exposé synthétique des orientations 2004-2008 (M. NANOT- M. REY)
- Débat
- Projet d'avis de la formation (Mme SAGLIETTI)

III - Programme 2004

- Suivi des avis 2003 (M. NANOT- M. REY)
- Examen des avant-projets 2004 (M. NANOT- M. REY)
- Projet d'avis de la formation (Mme SAGLIETTI)

LISTE DES PARTICIPANTS

M.	BERGEY Jean-Louis	ADEME
M.	BOULENGIER Bernard	SFIC/MEDEF
M.	COIFFARD Jean	CEREN
M ^{me}	COMTE-TROTET Valérie	Min. délégué à l'industrie
M.	COTTEN Michel	TPG de Basse-Normandie
M ^{me}	GIRY Armelle	Min. de l'écologie et du développement durable
M.	GRANDJEAN Jean-Pierre	INSEE
M.	JOURDAN Christian	Min. de l'écologie et du développement durable/DE
M ^{me}	LAGARENNE Christine	Min. de l'écologie et du développement durable
M.	LANDRY Philippe	ONCFS
M ^{me}	MADINIER Chantal	Min. de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales/SCEES
M.	MICHON Jean-Marie	ONF
M.	NANOT Bernard	IFEN
M ^{me}	NIRASCOU Françoise	IFEN
M ^{me}	OUVRE Brigitte	Secrétariat du CNIS
M ^{me}	PIEL Marie-Christine	APCM
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS

M.	RENARD Yvonick	MEDEF
M.	REY José	Min. de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales/SCEES
M.	RIDEAU Jean-Pierre	Min. de l'écologie et du développement durable/DE
M.	ROBERT Nicolas	IFN
M.	ROUSSEL Patrice	INSEE
M ^{me}	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du CNIS
M ^{me}	THIENARD Hélène	Observatoire de l'énergie
M.	TREGOUET Bruno	IFEN
M ^{me}	VIDELAINE-TRAXEL Isabelle	CCIP

Absents excusés :

Mme	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	Comité du label
M.	PAILLARD Francis	APCM
M.	PELLISSARD Jacques	Assemblée nationale
M.	VAN DE VYVER Pierre	Institut de la gestion déléguée

INTRODUCTION (M. COTTEN)

A l'occasion de cette réunion, qui est la dernière à laquelle je participe, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont pris part à nos travaux depuis une dizaine d'années. Par conséquent, je remercie le secrétariat qui a toujours préparé ces séances avec beaucoup de soin ainsi que les rapporteurs, Messieurs Nanot et Rey et les directeurs successifs de l'IFEN, en particulier Monsieur Tregouët, qui vient de prendre la tête de cet Institut.

Le chemin parcouru fût long depuis l'époque où l'IFEN n'existait pas encore mais où sa création était vivement souhaitée. Aujourd'hui, même si tous les crédits nécessaires ne sont pas encore alloués, l'IFEN compte 67 postes, pour un budget jusque-là inespéré de 8 millions d'euros. Tous les travaux réalisés sont à la hauteur des moyens mis en œuvre : je prends comme exemple le rapport *L'état de l'environnement*, régulièrement publié, dont la production a accompagné le développement de l'IFEN. L'intérêt que cette publication rencontre auprès du grand public rend compte de sa qualité.

Par ailleurs, je voudrais profiter de cette dernière intervention pour émettre trois remarques.

En premier lieu, cette séance de formation - qui a lieu tous les ans - me semble particulièrement intéressante, même si cette annualité limite la prise en compte progressive des changements. Nous pourrions, sur le modèle du recensement général de la population, envisager de passer à une concertation en continu. Nous pourrions également créer des forums interactifs sur le site du CNIS, qui fonctionne très bien depuis 1999. Ces forums seraient animés par un modérateur actif, afin de faire le lien d'une année à l'autre entre les discussions tenues au cours de ces réunions.

En second lieu, la contrainte budgétaire risquant d'être très forte au cours de l'année à venir, nous allons devoir retraiter les données que nous possédons afin d'en faire le meilleur usage. Par exemple, une enquête avec un objectif purement fiscal à l'origine peut tout à fait servir ensuite à d'autres fins. Je pense notamment aux travaux sur la TGAP, ou aux recherches sur le système de gestion de la comptabilité locale, Elios, financé largement par le ministère des Finances, qui servira à mieux coder les dépenses et les recettes de toutes les collectivités. De même que nous avons su le faire au moment de la M14, nous devons saisir ces opportunités. Elles sont d'ailleurs d'autant plus intéressantes que leur vecteur est informatique.

Enfin, nous pourrions prendre progressivement une position plus claire en matière de diffusion. Dans la plupart des pays, la diffusion se répartit entre, d'une part, 80 % d'informations de base gratuites qui peuvent être retraitées suivant différentes méthodes et d'autre part, 20% d'informations payantes. En France, la part de ce second type d'informations me semble trop importante, peut-être en raison d'une contrainte budgétaire trop forte, car elle gêne l'accès à des informations auxquelles tous les publics doivent pourtant légitimement pouvoir accéder. Soulignons qu'en plus du grand public, les entreprises

s'intéressent également à l'environnement, car les valeurs de ce type, si elles sont prises en compte intelligemment, rejoignent les valeurs financières et améliorent les cours en bourse. La demande de la part des gestionnaires financiers des entreprises devrait croître dans les prochaines années, évolution dont nous trouvons déjà des indices dans la floraison des instituts spécialisés outre-Atlantique, et dans des créations du même type en France.

I - MOYEN TERME 1999-2003

1.1-Bilan et suivi des avis du moyen terme 1999-2003

Bruno TREGOUET

Nous allons vous présenter le bilan et le suivi des avis du moyen terme 1999-2003 mais je vais d'abord me présenter. Arrivé comme directeur à l'IFEN depuis seulement trois semaines, j'ai réalisé l'essentiel de ma carrière à l'INSEE, où je me suis intéressé aux problèmes d'agriculture et de régions. J'ai ainsi travaillé non seulement à Paris mais aussi en Bretagne, en Aquitaine puis dans les Pays de la Loire, où j'étais jusque-là directeur régional.

a. Les moyens de l'IFEN

Je vais commencer par le premier point sur le moyen terme 1999-2003. Dans son avis sur la question des moyens, le CNIS exprime le souhait d'une mise à disposition rapide et durable de moyens supplémentaires, notamment de spécialistes pour certains domaines précis, ainsi que du développement de la collaboration avec d'autres services, comme la statistique agricole. Aujourd'hui, en 2003, les moyens de l'IFEN ont été renforcés puisque le nombre de postes est passé de 43 à 67. Le budget a également été augmenté : certains domaines comme les transports, les régions, le littoral et l'environnement en milieu urbain ont ainsi pu être couverts.

L'amélioration de l'information a donné lieu à des efforts sensibles : en effet, la masse d'informations environnementales est souvent dispersée et mal coordonnée. Une tendance à l'harmonisation est en cours et permettra de disposer de données comparables entre les régions, qui seront, par conséquent, susceptibles d'être agrégées. Concrètement, des bases de données archivables et documentées, utilisables au sein de l'IFEN, comme à l'extérieur, ont été constituées. Pour renforcer la coordination et fédérer les données plusieurs observatoires ont été créés : sur les métiers et les emplois de l'environnement, sur la perception sociale (l'OPRESE), sur le littoral et sur les zones humides. On envisage même la création d'un observatoire des observatoires. Enfin, des statisticiens correspondants de l'IFEN sont présents dans 7 DIREN, pour constituer notamment la base de données régionales sur l'environnement.

b. L'orientation de l'IFEN vers des références communes : rapports et indicateurs

Bernard NANOT

Le deuxième point porte sur les rapports et les indicateurs. Un certain nombre de publications ont vu le jour pendant la période.

- Il s'agit en premier lieu du rapport sur l'état de l'environnement dont le président a fait état.
- Concernant les travaux régionaux, deux cahiers vont ainsi être publiés en Lorraine et en Languedoc-Roussillon, tandis qu'un autre est bien avancé en Nord-Pas-de-Calais.
- Une version mise à jour d'une publication ancienne sur les indicateurs de performance avait été publiée en 2000 et une seconde est en chantier.
- Le chantier sur les indicateurs de développement durable n'est pas du tout terminé.
- Le premier Abrégé statistique de l'environnement a été publié en 2001.
- La Commission des comptes et de l'économie de l'environnement a été créée pendant cette période et a produit chaque année un rapport sur les comptes de l'environnement, ainsi que des rapports thématiques (2 par an en général) liant économie et environnement.
- Sur les politiques sectorielles, nous travaillons à mettre à jour le document sur l'agriculture et l'environnement.
- Un document sur le tourisme a été publié.

- Un document sur l'industrie est en cours.
- Enfin, concernant le transport, une personne a été recrutée et le travail est en chantier.

c. Les trois opérations importantes

José REY

L'avis sur le programme à moyen terme soulignait l'importance de trois opérations exhaustives : l'inventaire communal, le recensement de la population et le recensement de l'agriculture. Elles ont eu lieu, ont fait l'objet de publications et de mise à disposition. A ce propos, la répartition entre le gratuit et le payant est davantage de l'ordre de 95 pour 5 voire 99 pour 1.

La carte des territoires vécus a largement été diffusée sur le site Internet ou dans des publications. Le ministère des Affaires rurales - auquel j'appartiens - y porte un intérêt constant.

Dans le recensement, nous avons développé des questions, non seulement sur les pratiques environnementales des agriculteurs, mais aussi sur les signes officiels de qualité d'origine, sur lesquels nous n'avons pas d'informations. Nous avons effectué, en 2003, hors programme, une enquête sur les organismes qui gèrent ces signes officiels de qualité. En revanche, dans les discussions sur le recensement rénové de la population, contrairement à ce qu'avait souhaité cette formation, les questions sur l'assainissement individuel ou collectif n'ont pas pu être retenues.

d. Les données statistiques régionales et locales et l'observation des milieux et territoires

Bernard NANOT

Le quatrième point est important car il concerne à la fois les données statistiques régionales et locales et l'observation des milieux et territoires.

- Le projet EIDER a été maintenu. Cette base est mise à jour chaque année : elle comprend 3 500 variables relatives à l'environnement par région et 2 000 par département. Des données complémentaires s'ajoutent régulièrement.
- Les enquêtes réalisées avec le SCEES, l'ADEME et la direction de l'Eau sur la gestion des déchets ménagers d'une part, et sur la gestion de l'eau et de l'assainissement local d'autre part, ont une composante territoriale très importante, au même titre que l'enquête sur les dépenses pour l'environnement des départements et des régions.
- Nous lançons la mise à jour du programme Corine Land Cover.
- Un groupement d'intérêt scientifique sur les sols a été créé avec l'INRA et d'autres partenaires.
- La banque de données sur la qualité de l'air est maintenant opérationnelle.
- Pour l'eau, la directive cadre européenne porte notamment sur la gestion de la ressource en eau et sur les aspects économiques en relation. Sur ce point, beaucoup de travaux ont été accomplis ou sont en cours.
- La mise en place d'un observatoire du littoral et de la montagne va ouvrir un champ nouveau d'études.
- L'observatoire national des zones humides a été créé, ces zones représentant un enjeu notable pour l'environnement.
- Sur les espaces protégés, les relations régulières avec la Direction de la nature et des paysages et le Muséum d'histoire naturelle ont permis de faire progresser nos études. Des travaux intéressants ont été notamment effectués dans le cadre du schéma des espaces naturels et ruraux.

e. Les impacts environnementaux sur la santé

En fin de période, l'Agence française de sécurité sanitaire et d'environnement a été créée. Elle possède les compétences médicales qui nous font défaut pour comprendre les nuisances et leurs répercussions sur les individus. Nous allons travailler en collaboration avec cette Agence en nous attachant principalement à la connaissance statistique des populations exposées.

f. Les approches trans-sectorielles

Les enquêtes sur l'investissement antipollution des industries font désormais partie des pratiques acquises et fonctionnent bien. L'an passé, une enquête a été effectuée sur les dépenses courantes liées à l'environnement des entreprises : nous en attendons prochainement les résultats. Des enquêtes sont également réalisées régulièrement sur les consommations d'énergie.

Pour les collectivités locales, les données de la comptabilité publique deviennent de plus en plus opérationnelles. Nous pouvons les utiliser, notamment dans le domaine de l'eau, dans lequel nous constatons des progrès considérables.

g. L'information sur les déchets

Sur les déchets, il convient de noter l'enquête de l'ADEME sur les entreprises (portant sur 1999) et l'aménagement de l'inventaire ITOM, ainsi qu'un règlement statistique qui vient de paraître. Le SESSI a relancé l'enquête annuelle sur le secteur de la récupération, demandée par la fédération professionnelle.

h. La mesure des impacts environnementaux de l'activité agricole

José REY

L'avis précédent nous encourageait à poursuivre et à renforcer les relations entre agriculture et environnement, c'est-à-dire à étudier d'une part les impacts environnementaux de l'activité agricole, et d'autre part, les effets positifs de l'agriculture en faveur de l'environnement. Nous avons abordé ce domaine de différentes façons.

- En premier lieu, nous avons posé des questions supplémentaires dans le recensement 2000 sur l'agriculture biologique et sur l'agriculture raisonnée, qui sont toutes les deux plus respectueuses de l'environnement, ainsi que, d'une façon générale, par interrogations sur les pratiques culturales.
- En second lieu, nous avons lancé des enquêtes spécifiques sur les pratiques culturales et sur l'utilisation des effluents d'élevage dans un travail sur les cheptels, les bâtiments et les épandages. Nous avons ainsi publié des résultats sur l'azote qui montraient que son utilisation se poursuit : le bilan reste excédentaire, ce qui n'a pas manqué de faire réagir à la fois le ministère et les organisations professionnelles.
- Nous lançons à moyen terme un modèle agro-météorologique, permettant de mieux cibler les besoins en eau de l'agriculture.
- Nous avons entrepris, à partir de TERUTI, des travaux de modélisation et de mesure statistique des paysages et de leur changement dans le temps. Notons enfin une perspective d'enrichissement de géo-référencement des points Teruti, sous réserve de nos possibilités budgétaires.

i. L'analyse des nuisances liées au transport

Sur ce neuvième point, le Conseil se félicitait du développement des analyses sur les nuisances générées par les transports, notamment sur la pollution de l'air et le bruit. Ces travaux donnent lieu à une parution annuelle et à une présentation devant la commission des comptes des transports.

j. La valorisation des sources administratives ou de surveillance

Bernard NANOT

Le dixième point porte sur la valorisation des sources administratives ou de surveillance : beaucoup de données de l'Abrégé statistique en proviennent. Les données de qualité de l'air ou de l'eau permettent de produire des travaux de synthèse, comme par exemple les comptes de qualité de l'eau. Pour l'air, nous fournissons la matière des indicateurs structurels définis par EUROSTAT. Au sein de l'IFEN, nous travaillons à l'élaboration d'un indice synthétique de la qualité de l'air, qui, sur le modèle de l'indice ATMO, donnerait une évaluation globale de la qualité de l'air en France. Nous avons publié un 4 pages sur les arrêtés de catastrophes naturelles qui souligne par exemple l'importance statistique des inondations du nord de la France, alors qu'on parle davantage de celles du sud. Une meilleure association des statisticiens à la conception de ces informations nous permettrait d'améliorer les résultats.

k. La coordination européenne

La coordination européenne est un enjeu fondamental car l'Europe dispose de larges compétences en matière d'environnement. Outre les obligations de rapport associées aux objectifs de gestion, nous avons des obligations de production. La pression porte surtout sur l'eau et les déchets, chantiers prioritaires.

Depuis deux ans, des indicateurs environnementaux ont été ajoutés dans les indicateurs structurels, qui sont élaborés à l'échelle de l'Europe avec une déclinaison par pays, et présentés tous les printemps au Conseil européen. La contrainte de disponibilité a fortement joué dans leur choix. Une exigence de qualité s'impose pour ces indicateurs et nous amène à retravailler les données de manière spécifique. Nous avons parlé du programme TERM sur les transports et l'environnement. Des variables environnementales ont été ajoutées dans les statistiques structurelles, ce qui a des conséquences pour les entreprises.

l. Les comptes et études économiques

Une commission des comptes et de l'économie de l'environnement a été créée ainsi qu'une direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E), qui réfléchit sur le lien entre environnement et économie.

m. Les méthodes de travail

Sur l'état de l'environnement, nous disposons de nombreuses données, que nous avons quelquefois des difficultés à exploiter. Par exemple, les données de surveillance sont focalisées sur les zones à risques. Leur représentativité, au sens statistique, n'est pas évidente et peut fausser considérablement les conclusions.

De plus, nous rencontrons des problèmes pour traiter l'information locale, souvent très pointue et organisée de manière indépendante par les différents acteurs : les croisements entre les différents types de données sont souvent difficiles. Le géo-référencement est en ce sens un progrès important qui fournit un référentiel permettant de rapprocher ces éléments.

Le champ des pressions sur l'environnement relève bien de la démarche du Cnis : tous les domaines sont concernés. En particulier, l'agriculture fait un effort remarquable dans l'observation de ses rapports à l'environnement.

1.2- Débat

Jean COIFFARD

Pensez-vous que le nombre des observatoires sectoriels va encore s'accroître, alors même que les problèmes environnementaux sont essentiellement transversaux ?

Michel COTTEN

Votre remarque est tout à fait juste.

Jean-Pierre RIDEAU

En ce qui concerne les échéances européennes, les attentes sont fortes de la part de la direction de l'eau et des agences de l'eau, par rapport aux éléments proposés par la statistique nationale. Nous allons ouvrir le grand chantier de la mise en œuvre de la directive cadre européenne qui institue une gestion par bassin versant. Elle comprend différents projets, que nous avons déjà évoqués : les zones humides, la qualité des milieux, les comptes de la ressource et l'ensemble du volet économique, point nouveau pour la définition de la planification de la gestion de l'eau.

En effet, la directive demande la publication régulière de synthèses sur la tarification de l'eau (enquête IFEN-SCEES et eaux d'irrigation), sur le financement des travaux (type et provenance des subventions, investissements), ce qui implique une remontée des informations grâce à l'exploitation de la M49, et aux enquêtes auprès des départements et des régions que mène l'IFEN. Enfin, il faut rendre compte de la récupération des coûts des services liés à l'eau, ce qui, pour les services publics, requiert de disposer de toute la comptabilité publique. Avec l'IFEN, nous sommes actuellement en cours d'élaboration des méthodes : nous respectons un principe de cohérence entre les méthodes nationales définies par la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, et les méthodes mises en place au niveau de chaque grand bassin hydrographique. Il serait intéressant de faire le point à l'automne quant à l'avancement de ce chantier : nous pourrions réfléchir à l'amélioration des enquêtes nationales et à la complétude des réponses encore manquantes.

Ce souhait d'une optimisation économique des données se rencontre également dans le problème de la qualité et de la quantité de l'eau. Nous en faisons actuellement le bilan afin de mettre en place un système cible homogène au plan national, qui nous permette de répondre aux besoins de plus en plus forts d'exploitation de ces données, afin de mieux connaître notre environnement.

Christian JOURDAN

Pour compléter ces propos, je voudrais préciser que nous modernisons actuellement notre système d'information sur l'eau. La directive cadre représente un objectif très important en termes de surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau. La mise en œuvre d'un tel programme nécessite l'aide de tous les partenaires, établissements publics ou services de l'Etat.

Jean-Louis BERGEY

Le bilan présenté est positif ; je voudrais cependant insister sur un point qui ne progresse pas depuis quatre ans. Il s'agit de l'utilisation des données administratives pour les déchets en particulier. C'est seulement à l'occasion des déclarations d'appareils contenant des PCB, conformément au plan national, que nous avons pu constituer une petite base de données. Or, énormément de données sur les déchets dangereux ou sur les installations classées sont mal exploitées localement et inaccessibles au plan national. Leur structuration permettrait pourtant une meilleure surveillance au niveau des DRIRE et leur récupération afin de les agréger, au niveau français et européen.

Bruno TREGOUET

Je souhaite exprimer une réaction personnelle par rapport à la multiplication des observatoires sur l'environnement : nous en estimons le nombre entre 150 et 500 ! Un besoin de visibilité et d'ordre apparaît : le projet de l'observatoire des observatoires - dont le maître d'ouvrage est la D4E - a pour objectif de recenser ce qui existe et de suivre le fonctionnement de ces observatoires afin de les coordonner. Etant donné le caractère transversal des préoccupations environnementales, la formule de l'observatoire permet de réunir les personnes concernées de manière simple. Nous trouvons aussi des formules plus formelles comme les GIS ou les GIE. Nous pouvons préconiser une meilleure coordination de l'information, mais nous ne pouvons pas empêcher une collectivité locale de créer son observatoire.

Michel COTTEN

Je m'étais opposé en 1986 à la création de l'Observatoire de la qualité des sols. Il est possible de travailler sans institutions nouvelles. Si des référentiels communs sont utilisés, cela n'est pas gênant. Le risque est de ne pas pouvoir se retrouver par absence d'une méthodologie commune. L'objectif de

transversalité est alors perdu. Constituer un observatoire des observatoires de l'environnement pourrait faire sourire ; je pense alors que l'IFEN peut représenter un tel organe, sans s'en donner le nom.

Bernard NANOT

Observer l'organisation du travail et le suivi des milieux environnementaux implique le recours à des compétences diverses. Il est indispensable d'associer plusieurs établissements publics et différents ministères pour bien fonctionner. Pour ce qui concerne les déchets, et notamment les déchets dangereux, un des chantiers de l'an prochain consistera effectivement à récupérer les données qui existent dans l'administration pour les mettre en forme. Cela évitera de poser des questions aux entreprises.

II - MOYEN TERME 2004-2008

2.1- Synthèse des Rencontres "Moyen terme"

Yves DETAPE

Le 24 avril 2003, le CNIS a organisé une Rencontre sur le programme à moyen terme autour de tables rondes.

En matinée, les thèmes abordés concernaient les entreprises : la rénovation du système structurel d'entreprise ; la connaissance des marchés ; la prise en compte des groupes dans le contexte de la mondialisation ; la connaissance statistique de l'immatériel.

L'après-midi, les débats portaient sur les statistiques ménage : les conséquences de la modification du recensement sur les systèmes d'enquêtes de l'Insee ; les populations en difficulté et les populations à risque ; le système statistique face à l'évolution du marché du travail ; les enjeux de la construction européenne face aux statistiques sociales.

Ces sujets laissent peu de place aux problèmes d'environnement mais la Rencontre sur les statistiques régionales et locales qui aura lieu à Lyon la semaine prochaine comblera ce manque.

Les intervenants sont tombés d'accord sur la nécessaire anticipation d'une forte évolution du système statistique public d'ici à 2008.

Analysons les aspects communs à ces sujets. Les exigences de qualité seront très fortes. Nombre d'innovations seront induites par des contraintes européennes, qui renforceront les questions de délai et de robustesse. L'augmentation des demandes en matière d'indicateurs d'efficacité des politiques publiques sera portée par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Le nouveau recensement générera certaines modifications vis-à-vis des enquêtes ménage : ces enquêtes sont un peu saturées, ce qui suppose que le CNIS arbitre entre les différentes questions. Sur le renouveau de l'évaluation, l'intervention d'un plus grand nombre d'acteurs est légitimée. Le statisticien doit accéder à une masse d'informations de plus en plus large : ce besoin de partage des informations est transposable du domaine social au domaine environnemental. On demande des indicateurs de plus en plus variés, dont la problématique de définition devient de plus en plus compliquée. Ils doivent pouvoir être suivis sur de longues périodes.

La pression européenne est constante, alors même que les comparaisons internationales sont très demandées. Les statisticiens français devront faire un effort pour valoriser leurs méthodes et leurs techniques auprès des institutions européennes.

Du côté des entreprises, des modifications sont dues au contexte social. On souhaite poursuivre la réduction des charges liées aux enquêtes. Un indicateur de bon comportement social et environnemental pour les entreprises pourrait rendre compte d'une image plus complète que celle de leur pure situation financière.

D'autres demandes ont émergé, notamment concernant le lien entre les entreprises et l'environnement. Que recouvre la notion de consommation de patrimoine naturel par les entreprises ? Quel contenu en pollution peuvent avoir les productions ?

Le système d'enquête ménage devra gérer une participation croissante des utilisateurs lors de toutes ses étapes. La diversification des situations individuelles (situation familiale, revenus, etc.) modifie la nature de la demande statistique qui prend en compte non plus seulement des groupes, mais aussi des trajectoires individuelles : famille, insertion, formation, emploi, santé. La demande en termes de panel est forte.

Un compte-rendu détaillé de cette Rencontre vous sera envoyé.

2.2- Compte-rendu d'une mission d'inspection générale de l'Insee : « L'Évaluation du système statistique public pour la gestion des services publics locaux »"

Patrice ROUSSEL

Je rends compte d'une mission d'inspection générale de l'Insee, entreprise par le directeur général à la suite d'un avis du Conseil économique et social d'avril 2001 sur le thème : "La maîtrise des services publics urbains organisés en réseau". C'était une demande centrée sur les services de l'eau et de l'assainissement, ainsi que sur l'élimination des déchets, et les transports collectifs urbains.

Conduite par Michel Blanc et moi-même, assistés par un comité de pilotage réunissant des membres de la D4E, de la DGCP, de la Direction de l'eau, la DGCL, DGCCRF, l'IFEN et le SCEES, la mission a remis son rapport en septembre 2002. Il n'a pas provoqué de réactions vigoureuses, ce qui semble être un bon signe.

L'avis du CES était basé sur le fait que, lorsque les collectivités locales sont isolées, elles ont des difficultés pour faire un cahier des charges, pour arbitrer entre gestion directe et délégation, et assurer un suivi des performances des services. Or, ce suivi est important puisque les exigences de qualité de service et de respect de l'environnement sont de plus en plus importantes, notamment au niveau européen. L'eau, et plus récemment la production et l'élimination des déchets font l'objet de ces exigences. L'intercommunalité permet le regroupement de moyens qui facilite la constitution d'équipes compétentes pour assister les collectivités dans l'exercice de leur responsabilité. Ainsi, dans le rapport de la mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée Nationale, présidée par M. Tavernier, on peut lire : *"L'intercommunalité permet de faire davantage, mieux, plus vite, grâce à l'optimisation de la gestion des ressources en eau, la mise en œuvre des stratégies pluriannuelles intégrant les contraintes de renouvellement du patrimoine. En outre, face à un délégataire, un groupement de communes est en meilleure position pour négocier."*

La tendance est positive. Si la comptabilité apporte les indicateurs adéquats, les budgets des communautés sont maintenant de mieux en mieux centralisés, grâce à Elios, et sont donc rendus accessibles par la DGCP.

En matière statistique, les enquêtes périodiques que l'IFEN réalise avec le soutien du ministère de l'environnement, de l'ADEME et du SCEES apportent l'éclairage chiffré le plus complet, tout en ayant un objectif de couverture nationale qui ne correspond pas exactement au besoin des collectivités de se comparer entre elles. Or, ces collectivités sont redevables de rapports annuels dont le contenu doit se standardiser afin d'inclure de véritables tableaux de bord. Ces rapports devraient devenir les briques élémentaires d'un système d'informations partageables par les différents niveaux géographiques. Sont concernés la distribution d'eau potable et l'assainissement ainsi que la collecte et le traitement des déchets. Pour que ces objectifs deviennent réels, il faudra aussi assurer la saisie, la transmission et l'exploitation de ces rapports. Par quels canaux devront-ils remonter ? La mission suggère leur exploitation par un pôle national. L'IFEN semble bien placé pour remplir ce rôle, pour autant qu'il en ait les moyens.

En conclusion, la mission a insisté pour dire qu'il ne faut pas inventer de nouvelles enquêtes mais mieux exploiter le socle administratif que constituent ces rapports.

Carla SAGLIETTI

Le rapport sera mis en ligne sur le site du CNIS.

Michel COTTEN

L'institut de gestion déléguée qui s'occupe d'eau et d'assainissement est concerné par votre exposé mais son représentant est absent.

Patrice ROUSSEL

Pour votre information, cet institut n'était pas absent de la demande de mission.

2.3- Exposé synthétique des orientations 2004-2008

Bernard NANOT

Compte tenu de la période de transition traversée ces derniers mois, il a été difficile à l'IFEN de proposer un programme sur le moyen terme. Voici donc une analyse des besoins, qui essaie de prendre en compte la faisabilité.

Certains éléments du contexte paraissent structurants : depuis une semaine, une stratégie nationale de développement durable a été définie, et met en exergue un grand besoin d'indicateurs. Par rapport au renforcement de la contrainte budgétaire, nous notons un besoin de définitions et d'évaluations des politiques publiques dans le cadre de la LOLF. Par ailleurs, il existe une demande internationale pressante : questionnaires d'EUROSTAT et de l'OCDE, conventions comme les accords de Kyoto, directive cadre sur l'eau, règlement statistique déchets, etc. Enfin, le débat démocratique est particulièrement animé dans le domaine de l'environnement, pour lequel des données fiables sont indispensables afin d'éclairer la discussion.

Parmi les préoccupations croissantes, nous percevons :

- les dommages liés aux risques ;
- les besoins de lier l'environnement à l'économie : il représente un marché, des créations d'emplois, etc. ; et les outils économiques sont pertinents dans ce domaine aussi ;
- la mesure de l'impact des divers domaines (agriculture, énergie, industrie, transport, tourisme, santé) sur l'environnement.

Pour améliorer nos façons de travailler, il faut :

- consolider nos acquis, car l'IFEN a 10 ans, ce qui représente deux programmes à moyen terme ; une partie des postes créés sert à internaliser et structurer les données et leurs traitements, afin de les pérenniser ;
- améliorer la concertation entre les nombreux acteurs ;
- mieux utiliser les sources administratives ou de surveillance, malgré les problèmes de mobilisation des données et de méthodes ;
- croiser les approches scientifiques et statistiques, confrontation qui représente l'atout majeur de l'IFEN ;
- mieux diffuser nos connaissances.

Sur l'air, la BDQA fournit les données de base sur la qualité. Il faut maintenant produire des indicateurs synthétiques. Des chantiers importants sont ouverts quant à l'exposition des populations. Il nous faudra exploiter les futures données du registre européen des émissions de polluants (EPER) à des fins d'information. Nous devons par ailleurs maintenir les inventaires existants.

Concernant l'eau, les prélèvements et notamment l'irrigation, font l'objet de travaux au SCEES. La qualité et le bon état écologique de la ressource, les rejets industriels constituent des préoccupations importantes. Sur l'assainissement, des progrès sont à faire dans la connaissance des différentes modalités (collectif, autonome, boues). L'économie de l'eau et les comptes par district hydrographique

sont imposés par la directive cadre. Il en est de même pour l'évolution des services d'eau potable et d'assainissement.

Sur les déchets, le règlement européen nous impose de répondre à deux questions (en 2006 pour 2004) : d'une part, qui produit quels déchets ? On envisage l'exploitation des déclarations de déchets dangereux et le nombre le plus limité possible d'enquêtes complémentaires. D'autre part, comment sont traités les déchets de chaque type ? Nous constatons en outre une énorme demande en matière de coûts : il est donc nécessaire de mieux les connaître.

Dans le domaine "faune, flore, habitat", une ancienne question demeure : définir des indicateurs de biodiversité qui soient à la fois calculables et pertinents. Pour les espaces protégés, domaine dans lequel nous avons progressé, les directives européennes prévoient une évaluation de la situation des espaces protégés cinq ou six ans après le début. Nous voudrions essayer de concevoir un volet statistique à ce bilan. Des chantiers entrepris avec l'ONCFS sont en cours pour le suivi des zones humides.

Sur le bruit, la question majeure consiste à connaître l'exposition des populations : des enquêtes directes sont en cours, ainsi également qu'un inventaire des zones à bruit à Paris. Peut-on sur cette question aller au-delà du local strict ?

La question des sols prend de l'importance : nous nous intéressons à l'apport sur les sols (excédents azotés, polluants, etc.). On nous demande aussi de mieux connaître les sites pollués et les aspects économiques de leurs coûts de traitement.

Sur les risques, le chantier sur les populations et entreprises exposées aux inondations s'ouvrira dès 2004. Les dommages causés représentent aussi une demande forte, de la part de l'Etat comme des assurances.

Sur l'occupation des sols, je laisse la parole à José Rey.

José REY

Il s'agit d'un projet ambitieux, en deux étapes, 2004 et 2005. Nous souhaitons obtenir une matrice de passage entre l'ancien TERUTI et le nouveau. Nous voulons observer des points dont on connait précisément les coordonnées géographiques pour pouvoir relier les observations, limitées actuellement à celles récoltées sur le terrain, à d'autres informations venant des administrations. Nous serons alors capables de dire comment évoluent les sols au regard du droit de l'urbanisme, par exemple.

Bernard NANOT

Dix ans après, nous attaquons la mise à jour de Corine Land Cover. Des perspectives sont ouvertes par la mise en place du référentiel à grande échelle. Quant au chantier "littoral et montagne", il a désormais démarré.

Pour les activités économiques et l'environnement, nous recherchons des indicateurs de couplage/découplage. L'idée est de s'interroger sur la progression des émissions par rapport à l'activité économique. Il s'agit de savoir si on arrive à produire mieux pour l'environnement. Les impacts, spécifiques à chaque secteur, dépendent des services concernés pour disposer de données précises. Enfin, la mesure des efforts se traduit le plus souvent par la mesure des dépenses des agents, qu'il s'agisse des collectivités locales, de l'Etat ou des entreprises.

Le sujet "emploi lié à la dépense pour l'environnement" demeure suivi mais peut être amélioré. Le domaine « éco-industries et métiers spécifiques » regroupe des problématiques importantes pour le marché à venir.

Concernant les données sur l'opinion, nous notons l'importance des préoccupations pour l'environnement et l'évolution des pratiques comme le montre la participation des citoyens au tri des déchets. Les arbitrages économiques entre surcoûts et environnement représentent une question importante puisqu'il s'agit de savoir si les consommateurs sont prêts à payer plus cher pour un produit qui pollue moins.

Les aspects géographiques demeurent très importants pour l'environnement : développer la statistique locale représente donc un chantier important. Il est nécessaire également de développer, centraliser et croiser les données géo-référencées sur l'environnement et sur les pressions locales, ce qui rappelle le besoin d'un référentiel local.

Enfin, voici les priorités que mentionne Eurostat en matière de statistiques de l'environnement pour 2003/2007 :

- améliorer les statistiques de base (déchet, eau, dépenses) ;
- produire des indicateurs compréhensibles ; nous ne pouvons qu'être d'accord ;
- développer la composante environnementale des statistiques socio-économiques ;
- développer les comptes de l'environnement : le Comité des programmes statistiques aura à définir des priorités dans ce domaine ;
- participer au réexamen des obligations de rapport des pays à la commission : les obligations de rapport doivent être davantage coordonnées, afin que les statisticiens puissent participer aux définitions qui ont souvent été déterminées sans concertation. Comment par exemple prendre en compte la population saisonnière si on ne sait pas donner de ce terme une définition mesurable ?
- renforcer la collecte de données au niveau européen.

2.4- Débat

Michel COTTEN

Nous avons l'impression de repartir à zéro avec le nouveau programme « moyen terme ». La priorité semble être la question des moyens.

Yvonick RENARD

Nous sommes à la veille d'une nouvelle vague de décentralisation. Cela signifie que des problèmes d'organisation se poseront pour les DRIRE et les DIREN. A propos des observatoires, vous avez souligné qu'il était possible d'en créer un nombre aléatoire. Par rapport à la coordination statistique, cela semble plus délicat car les collectivités locales n'ont pas à inventer n'importe quelle enquête. Par ailleurs, comment diffuser les données ? C'est un problème connu au sein des systèmes d'information géographique, mais pour l'évaluation individualisée, la nécessité de protéger les gisements statistiques est à renforcer. La loi de 1951, dans ses aspects de coordination et de secret, est sérieusement remise en cause.

Michel COTTEN

Je suis surpris de noter que les démarches de qualité ne sont pas prises en compte dans le programme. Nous allons certifier les perceptions très prochainement. Or l'idée de certifier les démarches n'apparaît pas ici. Cela vous semble-t-il hors de propos, voire inutile ?

José REY

Je crois plutôt qu'il s'agit d'une question de terminologie. Le comité du label donne un visa à l'issue d'une démarche qualité.

Michel COTTEN

De plus en plus, nous certifions des services administratifs classiques, ce qui n'empêche en rien les procédures habituelles. Peut-être avons-nous ici déjà mieux ?

José REY

Nous n'avons pas mieux, mais la même chose avec un autre mot.

Jean-Pierre PUIG

Le Cnis ne certifie pas les services, mais les produits, c'est-à-dire les enquêtes, *via* le label.

Bruno TREGOUET

Je vais parler de l'Insee d'où j'arrive : il n'existe pas de certification globale, mais beaucoup d'initiatives sont prises pour améliorer la qualité des opérations statistiques, dans la conception, l'ingénierie, la précision des résultats. S'agissant des statistiques environnementales et de l'IFEN en particulier, domaine neuf par rapport aux autres, il reste tellement de choses à construire que je ne suis pas surpris que cette préoccupation ne soit pas apparue spontanément dans les priorités.

Michel COTTEN

Quand nous avons décentralisé l'urbanisme en 1982 et en 1985, nous avons pris soin de maintenir et de renforcer les obligations statistiques. Nous ne pouvons empêcher les collectivités de faire des enquêtes selon leur propre méthode. Cependant, il est possible de décentraliser tout en maintenant des obligations statistiques. C'est à l'Etat de les faire respecter.

Jean-Pierre PUIG

Dans la loi de décentralisation, nous avons un projet d'article concernant la statistique. Il s'agit de créer un système partagé d'information avec les collectivités territoriales. Nous voulons d'une part nous assurer qu'il n'y a pas de dégradation du système d'information et que les collectivités sont tenues de faire remonter les informations à l'Etat ; d'autre part, il faut que l'Etat ait l'obligation de faire redescendre l'information exploitée pour éviter que les collectivités ne soient tentées de créer des enquêtes nouvelles.

Jean-Louis BERGEY

Sur la production de déchets, l'exploitation des données administratives ne concerne pas seulement les déchets dangereux. Par ailleurs, il faudrait rajouter deux points : le premier concerne une demande locale suivie de politique publique et donc de politique sur les déchets, qui est très forte depuis quelques années. Elle va s'accélérer puisque, dans le projet de loi sur la décentralisation, on note le transfert aux conseils généraux de la responsabilité de la révision et du suivi des plans départementaux. Il va donc falloir créer un observatoire. D'ores et déjà, l'ADEME a proposé à l'assemblée des départements de travailler avec eux et les conseils généraux pour les informer de ce qui existe. Nous avons pris contact avec les observatoires régionaux qui s'occupent de déchets pour former un réseau sur le modèle du réseau ATMO. Nous pouvons avoir des coordinations par thème. L'inconvénient réside dans l'absence d'obligations.

Michel COTTEN

Il s'agit souvent d'un problème d'information. Les exécutifs régionaux semblent encore être considérés comme un peu étrangers au seul vrai pouvoir qui serait celui de l'Etat.

Jean-Louis BERGEY

Il faut arriver à lier les intérêts locaux et les intérêts nationaux. Le deuxième point à ajouter est la question de la demande d'indicateurs en matière de prévention et de production des déchets, qui font partie des travaux en cours. Des problèmes de méthode se poseront certainement. Il manque aussi dans la présentation le domaine de l'énergie, qui nécessite de nombreux indicateurs, comme l'a montré la conférence de Kyoto : par exemple, le développement des énergies nouvelles et renouvelables a vu des objectifs de production fixés par une directive européenne. L'efficacité énergétique requiert quant à elle des indicateurs spécifiques.

Jean-Pierre GRANDJEAN

Je voulais réagir par rapport aux priorités européennes : il est hors de doute que l'Europe sera le grand demandeur. Cependant, dire simplement qu'il faut renforcer la collecte des données, sans aucune référence à des besoins ciblés, rappelle la demande spontanée et infinie qui émane de la part des directions générales. Or il faut filtrer, arbitrer et analyser cette demande, la mettre en rapport avec des productions faisables à des coûts raisonnables.

Michel COTTEN

On peut remplacer cet item par "améliorer le ratio coût de la collecte de la statistique de l'environnement sur l'avantage mesurable". Nous nous orientons vers la mesure des performances

des différentes administrations, avec des coûts par produit. Il est ainsi possible de savoir combien coûte le recouvrement de l'impôt direct, ou de l'impôt sur le revenu dans le département et de fixer des objectifs de décroissance de ce coût.

Bernard NANOT

Nous essayons de répondre au questionnaire européen destiné à l'unité F3 "Statistique de l'environnement", mais il manque des données. C'est pourquoi nous avons demandé de renforcer la collecte pour pouvoir répondre au questionnaire tel qu'il est conçu aujourd'hui.

Michel COTTEN

La statistique environnementale a un coût qui est mesurable. L'avantage est plus difficile à mesurer et notre volonté consiste à faire décroître le ratio, à augmenter l'efficacité.

Jean-Pierre GRANDJEAN

Le coût de la production des chiffres à l'aide d'une enquête *ad hoc* est calculable. Mais quand on réutilise les données produites dans le cadre d'organisations administratives à des fins de gestion, le problème est de savoir imputer leur utilisation statistique.

Jean-Pierre PUIG

Tout ce qui consiste à substituer l'exploitation de ressource administrative à des enquêtes n'est pas quantifiable directement, mais se retrouve dans les orientations générales.

Patrice ROUSSEL

Il me semble qu'il suffirait d'écrire "renforcer l'efficacité de la collecte de données de niveau européen" pour souligner deux idées : d'une part, qu'il faut limiter l'inflation pour la contenir dans une notion d'utilité, et d'autre part, qu'il faut pouvoir se servir de ce qui est collecté au niveau européen pour en faire une exploitation au niveau national.

Christian JOURDAN

Avec les mots "décentralisation" ou "Europe", se dessine directement une chaîne d'acquisition de la donnée, de la production à son utilisation finale. Il faut des données de qualité afin de garantir la qualité de nos productions et du système en son entier.

Yvonick RENARD

Lorsque des projets de règlements communautaires se préparent, nous devons améliorer notre échange et intégrer ces projets dans le fonctionnement normal du CNIS. Cela me semble tout à fait pertinent, notamment pour l'environnement.

2.5- Projet d'avis 2004-2008 de la formation

Carla SAGLIETTI

Deux rencontres ont eu lieu : une sur les statistiques sociales et sur les statistiques d'entreprise, rencontre au cours de laquelle les questions d'environnement n'ont pas été soulevées. Lors de la réunion du 25 juin à Lyon, sur les statistiques régionales et locales, nous traiterons ces questions.

Malheureusement, notre séance d'aujourd'hui est antérieure à cette réunion. Nous allons donc formuler une première version du projet d'avis sur le moyen terme. Elle sera envoyée avec le compte-rendu à toutes les personnes inscrites à la formation. Nous recueillerons par écrit tout au long de l'été les remarques et compléments transmis au secrétariat du CNIS. Le projet d'avis sera donc complété et validé au mois d'octobre lors d'une réunion inter-formations, qui examinera non plus les orientations, mais les programmes à moyen terme ; il sera finalement présenté au Conseil le 9 décembre lors de l'Assemblée plénière.

Nous élaborons le projet d'avis de la formation environnement. Les remarques générales, comme celle de Monsieur Renard qui souhaite que le CNIS soit informé régulièrement sur l'actualité, feront l'objet d'un avis dans l'avis général. Le bureau examinera le 27 juin une première version qui sera jointe au projet d'avis

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du CNIS.

III - PROGRAMME 2004

3.1- Suivi des avis 2003

Bernard NANOT

Le premier point de l'avis 2003 encourageait l'IFEN à mettre à disposition sur Internet les informations contenues dans l'ouvrage de référence sur l'environnement en France. La base de diffusion a été constituée, mais nous avons encore des problèmes de moyens et informatiques. Nous nous en excusons.

Sur le deuxième point, nous nous excusons également d'avoir salué la création du Conseil national pour l'information environnemental, alors qu'il finalement jamais été créé. Cependant, ce besoin de coordination existe toujours et la réflexion provisoirement baptisée Observatoire des observatoires y répondra peut-être.

José REY

Le troisième point constatait les besoins d'information importants au niveau européen pour la gestion de l'eau. L'enquête eau assainissement est en cours : l'exploitation portera sur 2004. L'enquête structure 2003, ainsi que l'enquête sur les signes officiels de qualité prennent en compte les questions environnementales.

Bernard NANOT

Nous ferons le point en automne sur les volets économiques. Nous pourrions peut-être consacrer une séance de cette formation au domaine de l'eau.

Le quatrième point portait sur la structuration des données, notamment régionales et locales. Il s'agit d'un domaine important, bien que non visible.

Sur l'information localisée, nous travaillons à un EIDER communal : nous voulons rassembler au niveau des communes les informations utilisables.

Sur l'occupation de l'espace et le géo-référencement, nous attendons des progrès sur le moyen terme, avec la mise en place du référentiel à grande échelle impulsé par l'IGN. Nous avons pour projet, en 2004, de croiser les atlas de zones inondables avec les données à l'ilot.

Philippe LANDRY

Pour le RGE, qui comprend quatre composantes, le cadastre sera disponible début 2007. Il sera disponible en deux versions, l'une vectorisée et l'autre scannerisée. La partie BD ORTHO couvrira la

France à la fin de cette année. La partie BD TOPO avec des versions aggro-rurales comme la partie BD Parcellaires seront disponibles début 2007. Quant à la composante BD Adresses, elle est encore en définition.

José REY

En complément, puisque le cinquième avis s'intéressait à un cadre harmonisé au niveau européen, nous avons reconduit l'enquête LUCAS. Nous n'avons pas tiré toutes les conclusions de 2001 en raison du décalage pour le Royaume-Uni et l'Irlande des chiffres en 2002, pour cause de fièvre aphteuse. Nous recommencerons peut-être en 2005.

3.2- Examen des avant-projets 2004

a. Programme de l'ADEME

Jean-Louis BERGEY

L'année 2004 est une année sans opération nouvelle. Certains travaux entamés seront poursuivis, comme les observatoires des filières dédiées, notamment sur les huiles usagées. Il existe un projet de modification du système de récupération actuel, qui pourrait évoluer vers un système moins centralisé, avec plus de responsabilité pour les opérateurs industriels. Un observatoire est également consacré aux piles et accumulateurs usagés dans le cadre de la mise en œuvre de la directive. Sur les véhicules hors d'usage et les pneus, des structures d'observatoires sont en projet avec les professionnels des différents secteurs. Elles pourraient se mettre en place dès janvier 2005 dans le cadre de la mise en œuvre des directives européennes. L'ADEME participe pour la méthodologie et de manière financière, en collaboration avec les professionnels. Dans le même cadre, des travaux sont effectués sur les déchets d'équipement électrique et électronique.

Nous allons essayer de mieux coordonner les observatoires régionaux et locaux sur les déchets. Pour les aspects européens, la mise en œuvre du règlement statistique européen sous la houlette de l'IFEN nous donnera des travaux à mener en commun avec le SCEES.

Nous travaillons aussi sur la connaissance des coûts des déchets municipaux en Région Poitou-Charentes et en Haute-Vienne. Nous avons produit une comptabilité analytique sur les déchets pour les collectivités, afin qu'elles améliorent la gestion de leurs services en disposant d'indicateurs économiques. Au début de l'année prochaine, nous porterons ce projet au niveau national pour qu'il soit largement diffusé, et peut-être pour qu'il serve de base à une M40 spécifique au domaine des déchets, ainsi que pour un recueil de données sur les coûts.

b. Le programme de l'IFEN

Bernard NANOT

Le programme de l'IFEN comprend comme chantier prioritaire le règlement statistique sur les déchets. Nous privilégions la mobilisation des sources administratives, mais nous aurons besoin d'enquêtes, que nous espérons les plus légères possible. Cela impose la participation et l'examen du problème par les différents services statistiques sectoriels. Nous avons demandé des études pilotes pour les déchets dans l'agriculture.

L'enquête "eau et assainissement" est actuellement sur le terrain. Cette deuxième édition est nettement meilleure. La directive cadre est un point important. Rappelons que la mise à jour de Corine Land Cover a démarré.

Il faut par ailleurs retravailler les données qui existent dans la statistique publique pour les mettre à disposition : il s'agit des pressions sur les masses d'eau, des zones inondables, d'un fichier de données communales intéressant l'environnement pour faire des agrégations au niveau de toute somme de communes (parc naturel régional, pays...).

Nous allons travailler sur des indicateurs de développement durable pour la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement et le Parlement. Le comportement des entreprises vis-à-vis de l'environnement est un chantier à ouvrir.

Nous avons un projet de mise à jour des indicateurs de performance publiés en 1996 et 2000 : il s'agit de constater la situation actuelle par rapport à un objectif public annoncé.

Signalons le projet d'une enquête auprès des ménages dans le cadre d'une enquête PCV avec l'Insee et la D4E. Ce projet sera mis en œuvre en 2005 sur le terrain.

Nous avons évoqué EUROSTAT dans le programme : EUROSTAT n'obtenait pas suffisamment de réponses avec le questionnaire international actuel sur l'eau. Afin de rénover la méthode, il a été proposé d'établir des accords bilatéraux dans le domaine de l'eau. Il s'agit d'un projet qui sera repris pour améliorer la statistique nationale sur l'eau, afin de répondre aux questions européennes sur ce sujet.

c. Le programme du SCEES

José REY

Dans l'agriculture, nous allons exploiter, en 2004, les enquêtes de 2003 « eau et assainissement » et « structure ». Nous préparons une enquête pour la fin de l'année 2004 sur l'aviculture. Elle a fait l'objet des procédures CNIS classiques à la formation agriculture et possède un volet environnemental comme les enquêtes animales de fin 2001. Je signale l'existence d'une enquête portant, pour l'ensemble de l'industrie dont les IAA, sur les investissements pour protéger l'environnement. Elle aura lieu en 2004 et sera exploitée par la suite.

3.3- Projet d'avis 2004 de la formation

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du CNIS.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le **8 septembre 2003** (cnis@insee.fr - 01 41 17 52 67). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2003.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET DISTRIBUÉS EN SÉANCE

Documents préparatoires

- Avis sur les programmes à moyen terme 1999-2003
- Projet de bilan du moyen terme 1999-2003
- Projets d'orientation des services pour le moyen terme 2004-2008
- Avis sur les programmes statistiques 2003
- Avant-projets de programmes statistiques 2004

Document distribué en séance

- Le programme statistique pour l'environnement 2004-2008 (diaporama)